

Déclaration liminaire CAPD du 13 avril 2017

Monsieur le Directeur Académique,

La CAPD qui nous réunit est l'une des plus attendues de nos collègues. Cette année, le mouvement compte 611 participants. Près d'un tiers devra participer à la seconde phase du mouvement. Les collègues sans affectation sont majoritairement de jeunes collègues (moins de 5 ans d'enseignement) et nombreux sont ceux à nous faire part de leur impatience à pouvoir enfin se fixer sur un poste et de pouvoir concilier vie professionnelle et vie personnelle.

Nous savons que cela n'est toujours pas possible à ce jour pour des raisons techniques, néanmoins le maintien de **postes non étiquetés « primaire »** engendre toujours des difficultés de compréhension pour nos collègues. En effet, impossible pour eux de savoir s'ils obtiendront une classe maternelle ou une classe élémentaire ; d'où chaque année des demandes de révision après le mouvement.

Nous rappelons également que les mutations des enseignants seraient facilitées s'ils ne faisaient pas leurs vœux à l'aveugle. En effet, comment ne pas gaspiller de vœux (inutilement) quand il est impossible de savoir si le poste demandé va se libérer ? Des postes restent vacants alors que nous sommes persuadés qu'ils auraient pu être pourvus si les intentions de muter existaient toujours. Ce système permettait un véritable mouvement d'ampleur. Une fois encore, dans l'intérêt de tous, nous formulons la demande de rétablir **le dispositif des intentions de muter**.

Concernant **l'incompatibilité déclarée de certains postes avec le temps partiel**, les enseignants concernés se voient encore contraints de choisir entre vie personnelle et vie professionnelle.

Cette CAPD se tient à la fin d'une période de 5 ans au cours de laquelle les changements, ancrés dans la Refondation, auront été nombreux. Ces changements pédagogiques et éducatifs ont eu leur lot d'évolutions sur le quotidien des enseignants. Durant cette période, le SE-Unsa a soutenu et soutient toujours **la loi de Refondation**. Mais cette Refondation, pour le SE-Unsa, aurait dû donner plus de place à une nouvelle gestion des ressources humaines, celle des enseignants qui, tous les jours, font vivre la Refondation, pour mieux les reconnaître en tant que professionnels.

C'est justement parce que ces derniers sont des professionnels que le SE-Unsa considère que nombre de réformes éducatives n'ont pas été suffisamment accompagnées. La mise en place du Plus de maîtres que de classes, la réorganisation de la semaine scolaire, les nouveaux programmes, ou encore l'instauration d'un cycle 3 articulant école et collège sont autant de bouleversements pédagogiques pour lesquels **le temps d'appropriation** n'a pas été octroyé de manière suffisante et satisfaisante pour accompagner les changements.

Enfin, le décret modifiant **les obligations de service** des enseignants du 1er degré a été publié. Ce texte met à jour réglementairement plusieurs dispositions dont la répartition des 108 h, actuellement déclinées dans une simple circulaire de 2013. Ce décret est le bienvenu à quelques semaines d'échéances politiques importantes. Il vient, notamment sécuriser réglementairement le contenu de la circulaire de 2013. Mais la question du **temps de travail des enseignants** du 1er degré, pour le SE-Unsa, reste posée. Chacun est conscient qu'il ne se limite pas aux obligations réglementaires et que le temps de préparation, d'évaluation, de suivi des élèves et de concertation s'y rajoute de façon différenciée.